

Organisation d'une association villageoise adaptée à la foresterie communautaire au Gabon

Assemblée Générale

ensemble de la population du village

Elit, contrôle, démet

Rend des comptes

Bureau exécutif de l'entité de gestion villageoise

membres du village élus par l'assemblée générale dans le but de gérer l'entité de gestion en charge de la forêt communautaire

Quelques règles de base

- >> Le bureau exécutif est élu par l'Assemblée Générale (le village)
- >> Tous les postes peuvent être occupés par des hommes ou des femmes
- >> Personne ne peut prendre de décision sans concertation préalable
- >> Les comptes sont transparents, les cahiers sont accessibles à tous et à tout moment
- >> L'intérêt personnel n'a pas sa place dans l'entité de gestion

Le président est responsable de l'entité de gestion, il coordonne la gestion d'un commun accord avec le reste du bureau. Il n'est pas un chef, mais le plus haut représentant de l'entité de gestion

coller votre photo

Président

Le vice-président assiste le président et le remplace en cas d'absence pour les prises de décision. Il coordonne également la gestion d'un commun accord avec le reste du bureau.

coller votre photo

Vice-Président

Le secrétaire général gère les aspects administratifs de l'entité de gestion. Il prépare les réunions et rédige les comptes-rendus (procès-verbaux, liste de présence, etc.). Il envoie et reçoit les correspondances de l'entité de gestion

coller votre photo

Secrétaire général

Le secrétaire adjoint assiste le secrétaire général dans la gestion administrative. Il le remplace dans ses fonctions lorsqu'il est absent.

coller votre photo

Secrétaire adjoint

Quelques conseils pratiques pour une bonne gestion

- >> Les membres du bureau doivent régulièrement rendre des comptes à la population du village
- >> La transparence des comptes et des activités menées garantissent le succès et le développement
- >> La communication régulière entre les membres permet d'éviter des malentendus à l'origine de nombreux conflits
- >> Renouveler régulièrement les mandats par vote (secret de préférence)

Responsables techniques

coller votre photo

Exploitation forestière

coller votre photo

Reboisement, Agroforesterie

coller votre photo

Agriculture

poste facultatif

coller votre photo

poste facultatif

coller votre photo

coller votre photo

Trésorier

coller votre photo

Trésorier adjoint

Le trésorier et son adjoint sont responsables des comptes de l'entité de gestion. Ils tiennent la comptabilité précise et intégrale des dépenses et des entrées d'argent sur des cahiers de comptes, et font état régulièrement de la situation financière de l'entité de gestion. Les cahiers de comptes doivent être mis à disposition de quiconque et à tout moment, afin de garantir une bonne transparence des finances. Aucune dépense ne doit être initiée sans le consentement du bureau.

C'est un rôle très important, qui doit être confié à une personne de grande confiance.

poste facultatif

coller votre photo

Commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes contrôle régulièrement la bonne tenue de la comptabilité de l'entité de gestion. Il conseille et oriente les trésoriers, et s'assure de la bonne transparence des comptes. Il garantit leur accessibilité par les autres membres du bureau ou de l'Assemblée Générale.

poste facultatif

coller votre photo

Chargé de communication

Le chargé de communication est responsable du partage de l'information au sein du village, ainsi que de sa diffusion à l'extérieur. Il rend compte des activités du village aux autorités, à la radio, etc.

poste facultatif

coller votre photo

Chargé de discipline

Le chargé de discipline est responsable de la bonne conduite de tous les membres du bureau exécutif. Il règle les conflits liés à l'entité de gestion, qu'ils soient internes à l'entité ou extérieurs (villageois en désaccord avec l'entité de gestion, etc.). Il n'a pas autorité sur le chef du village, mais lui rend compte de mauvais comportements si nécessaire.

Les responsables techniques sont en charge d'une activité particulière, qui requiert un savoir-faire. Ils supervisent les travaux dans leur domaine. Leur nombre est variable, en fonction des activités menées par le village.

Projet Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation Forestière Illégale - DACEFI-2



2010 - 2014